

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**



**du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)**

**DÉLIBÉRATION N° 32 - 2025 du 13 sept. 2025**

**Modifiant la délibération n°51 du 14 décembre 2024 fixant les durées  
d'amortissement des immobilisations inscrites à l'actif des budgets  
annexes des services publics à caractère industriel et commercial (M4).**

Le 12/09/2025, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 04/09/2025 conformément à l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni Taiohae, Nuku Hiva à 13:30, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est: Mme Laiza DEANE

**Délégués communautaires présents avec voix délibérative (13/15 élus en exercice):**

Benoît KAUTAI, Joëlle FREBAULT, Henri TUIEINUI, Félix BARSINAS, Laïza DEANE, Max PETERANO, Jean-Yves SCALLAMERA, Rogatien POEVAI, Wildorf TATA, Yveline TOHUHUTOHETIA, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA, Anna TEHAHE

Absent(s) (2): Joseph KAIHA, Nestor OHU

Procuration(s) (0):

→ Les délégués communautaires présents et représentés (13/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°51 du 14 décembre 2024, le conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement des immobilisations des inscrites à l'actif des budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial (M4).

Toutefois, la durée d'amortissement du matériel informatique a été fixée à dix (10) ans au lieu de cinq (5) ans.

La présente délibération a pour objet de corriger la durée sans modifier les autres dispositions de la délibération initiale.

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- Vu** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- Vu** l'arrêté n°HC/2021/11/SAIM du 25 novembre 2021 portant extension de compétences de la communauté de communes des îles Marquises à la régulation et à l'organisation du transport maritime entre les îles des communes de l'archipel des Marquises ;
- Vu** l'arrêté n°19 HC/SAIM/cls du 23 décembre 2022 portant transfert de compétence du service public de l'électricité à la communauté de communes des îles Marquises à la date du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la délibération n°51-2024 du 14 décembre 2024 fixant les durées d'amortissement des immobilisations inscrites à l'actif des budgets des SPIC ;  
**Vu** les budgets annexes ;

→ *Il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la délibération n°51-2024 du 14 décembre 2024 fixant les durées d'amortissement des immobilisations inscrites à l'actif des budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial (M4)*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré par**

**13** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention(s), soit **13** votants

**Article 1.** A l'article 1 de la délibération n°51-2024, le tableau fixant les durées d'amortissement des immobilisations est modifiée comme suit :

Imputations	Immobilisations	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement (an)
		Biens dont la valeur est inférieure à 50 000 FCP TTC	1
<b>INCORPORELLES</b>			
2031	Frais d'études	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5
2032	Frais de recherche et de développement	Frais de recherche et de développement (en cas de réussite du projet)	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion (non nécessairement suivis de réalisation)	5
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériel, études	5
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - bâtiments et installations	30
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - projet d'infrastructure d'intérêt national	40
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautiques	2
		Logiciels applicatifs, progiciels	10
		Brevets	sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	5
<b>CORPORELLES</b>			
2111	Terrains nus		non applicable
2115	Terrain bâti		non applicable
2118	Autres terrains		non applicable

2161	Oeuvres d'arts		non applicable
2128	Agencements et aménagements de terrains	Agencements et aménagements de bâtiments, installation électriques et téléphoniques	20
		Remblai, enrochement, terrassement, aménagement, etc	20
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	20
2138	Autres constructions	Autres constructions (bâtiments légers et abris, aménagements de bâtiments, installations générales)	20
21534	Réseaux divers électrification	Réseau électrique, extension, rénovation	20
21541	Matériel industriel électricité	Armoire de contrôle, commande d'éclairage à distance, compteur, etc.	20
2158	Installations, matériel et outillage techniques, autres	Matériels techniques : machine à découper l'aluminium, pompes électriques, poste à souder, meuleuse, ponceuse orbitale, appareil de manutention etc.	10
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales	10
2182	Matériel de transport	Voitures et 2 roues	7
		Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, petits bateaux	15
		Navire à passager et moteurs	20
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	<b>Matériel de bureau électrique ou électronique</b> : radios de communication, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique	10
		<b>Matériel informatique</b> : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2184	Mobilier	Bureaux, armoires, caissons	15
2188	Autres immobilisations corporelles	Motopompe, pompe à clés, plots moteurs	7
		Nettoyeur à pression, aspirateur, radeau de survie, etc.	10
		Pompe à huile, pompe haute pression, appendices du moteur (turbo, réfrigérant, etc.)	15
		Matériel de sécurité : gilets de sauvetage, radeau de survie, transporteurs radars, etc.	15
		Groupes électrogènes, capteurs, centrales	20

**Article 2. PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération n°51-2024 restent inchangées.

**Article 3. DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4. DIT** que le Président et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

---

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via  
l'application @CTES:

Le: 16/09/2025

Et publication ou notification

Du: 17/09/2025

**Le Président,**  
Benoît KAUTAI

